



Paris, le 27 avril 2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Intermarché, Leclerc, Auchan et Fleury Michon signent une charte d'engagement avec le Gouvernement pour mettre en place le système d'information nutritionnelle NUTRI-SCORE**

**Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales et de la Santé, Stéphane LE FOLL, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, et Martine PINVILLE, secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire, ont signé aujourd'hui une charte d'engagement avec Intermarché, Leclerc, Auchan et Fleury Michon, en présence des associations de consommateurs CLCV (Association nationale de défense des consommateurs et usagers) et UFC Que Choisir. A travers ce texte, les entreprises s'engagent, aux côtés des pouvoirs publics, à mettre en place le système d'information nutritionnelle NUTRI-SCORE sur l'ensemble des produits de leurs marques.**

Comme prévu par la loi de modernisation de notre système de santé, Marisol TOURAINE a annoncé en mars la mise en place d'un système d'information nutritionnelle simple et compréhensible par tous : le NUTRI-SCORE. Ce dispositif vise à améliorer l'information nutritionnelle figurant sur les produits et à orienter ainsi les consommateurs vers l'achat d'aliments de meilleure qualité nutritionnelle.



L'arrêté fixant le cahier des charges du NUTRI-SCORE a été notifié à la Commission européenne le 24 avril 2017, avec un délai de *statu quo* fixé au 25 juillet 2017 (période obligatoire au cours de laquelle la Commission et les autres États membres examinent le texte notifié). Il sera ensuite publié au Journal officiel.

Sans attendre la publication de l'arrêté, plusieurs entreprises (Intermarché, Leclerc, Auchan et Fleury Michon) s'engagent aujourd'hui à mettre en place ce système d'information nutritionnelle sur l'ensemble des produits de leurs marques. D'autres ont fait part de leur intention de s'engager prochainement.

Ainsi que l'impose la réglementation européenne, l'application du système d'information nutritionnelle est facultative et repose sur le volontariat des entreprises de l'agroalimentaire et des distributeurs.

Un comité de suivi chargé de la mise en œuvre de cette charte sera mis en place dans les prochaines semaines et associera les signataires et les associations de consommateurs.

A l'occasion de la signature de la charte, le comité de pilotage de l'évaluation en conditions réelles d'achat a remis son rapport à Marisol TOURAINE.

[Lien vers le rapport](#)

[Lien vers la charte d'engagement](#)

**Contact presse :**

Cabinet de Marisol TOURAINE : 01 40 56 60 65 – [cab-ass-presse@sante.gouv.fr](mailto:cab-ass-presse@sante.gouv.fr)